

ALFRED REBOUX  
Propriétaire-Gérant

ALFRED REBOUX  
Propriétaire-Gérant

ABONNEMENTS:

Roubaix-Tourcoing: Trois mois. . . 13.50  
Six mois. . . 26.50  
Un an. . . 50.50

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aiane, trois mois. . . 15 fr.  
La France et l'Étranger, les frais de poste en sus.

Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

# JOURNAL DE ROUBAIX

## MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

INSERTIONS:  
Annonces: la ligne. . . 20 c.  
Réclames: » . . . 30 c.  
Faits divers: » . . . 50 c.  
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçus à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARRÉ, libraire, Grande-Place; à Paris, chez MM. HAYAS, LAFFITE et Co, 8, place de la Bourse; à Brunnich, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

| BOURSE DE PARIS                               |           |
|---|-----------|
| 17 NOVEMBRE                                   |           |
| (Services gouvernemental)                     |           |
| 3 0/0.  | 65 75     |
| 4 1/2.  | 94 50     |
| Emprunts (5 0/0).                             | 103 60    |
| 18 NOVEMBRE                                   |           |
| 3 0/0.  | 65 85     |
| 4 1/2.  | 95 50     |
| Emprunts (5 0/0).                             | 103 80    |
| (Services particulier du Journal de Roubaix.) |           |
| ACTIONS                                       |           |
| Banque de France                              | 3880 00   |
| Société générale                              | 530 00    |
| Crédit foncier de France                      | 390 00    |
| Chemins autrichiens                           | 613 00    |
| Lyon  | 957 00    |
| Est   | 562 00    |
| Ouest   | 612 00    |
| Nord  | 1482 00   |
| Midi  | 710 00    |
| Suez  | 680 00    |
| Péruvien                                      | 35 3/8    |
| ACTIONS                                       |           |
| Banque ottomane (ancienne)                    | 447 00    |
| Banque ottomane (nouvelle)                    | 000 00    |
| Londres court                                 | 25 16 1/2 |
| Crédit Mobilier                               | 183 00    |
|   | 23 75     |

DEPECES COMMERCIALES

New-York, 18 novembre.  
Change sur Londres, 4.84; 1/2 change Paris, 517 1/2  
Valeur de l'or, 114 3/8  
Café good fair, (la livre) 18 3/4  
Cafés good cargoes, (la livre) 19 1/4  
Marché calme.

Havre, 18 novembre.  
Cotons: Marché calme soutenu.

Liverpool, 18 novembre.  
Cotons: Ventes 10,000 b. Marché soutenu.

New-York, 18 novembre.  
Cotons: 137/4.  
Recettes de cinq jours 127,900 b.

Liverpool, 18 novembre.  
Cotons: Ventes 10,000 b. dispon. Marché soutenu.

Havre, 18 novembre.  
Ventes 1,500 b. moitié Brésil, marché calme.

New-York, 18 novembre.  
Mêmes recettes 127,000.

ROUBAIX 18 NOVEMBRE 1875

La loi sur la presse.

Un écrivain humoristique raconte quelque part qu'une dame de sa connaissance avait conçu une telle horreur de la presse, qu'elle avait enjoint à son fils d'ajouter cette invocation à ses prières du matin et du soir: « Mon Dieu, faites que je ne sois jamais journaliste! » Si cette mère craintive a été exaucée, si son fils n'a pas eu la malchance d'être attaché à ce rocher de Sisyphe qu'on appelle un journal, elle doit s'applaudir aujourd'hui de sa prévoyance, en lisant le

nouveau projet de loi sur ou plutôt contre la presse. Le métier n'était pas facile; il va devenir à peu près impraticable, si cette loi est jamais appliquée dans toute sa rigueur. Elle enferme la pensée humaine dans un étui et le Times en portait, hier, ce jugement que, dans un pays libre, une telle loi serait considérée comme une « monstruosité. » Mais, ajouta aussitôt et avec un grand sens le journal anglais, le gouvernement seul ne doit pas être mis en cause ici. A une presse agressive et inspirée par la passion, le législateur oppose une loi de passion. Pour tout dire, nous vivons à l'état de révolution et au lieu de faire des lois pour guider le peuple, les partis font des lois d'exception pour se défendre contre leurs adversaires, et pour assurer le repos public.

Il est certain que si le projet est voté, il n'y aura pas un seul numéro d'un seul journal de France dans lequel on ne pourra découvrir quelque infraction à la loi; l'écrivain se débattrait au milieu de mille dangers, de mille traquenards; il sera livré au bon plaisir du pouvoir. Sous un gouvernement honnête, tel que celui qui nous gouverne, on peut espérer que l'application sera douce, équitable, mais vienne telle ou telle dictature révolutionnaire, comme nous en avons vu, tout journal opposant pourra être brisé du jour au lendemain.

Nous prions les conservateurs de l'Assemblée d'y bien réfléchir. Il ne faut pas que, dans la pensée très louable de se défendre contre les ennemis de l'ordre, ils donnent à ceux-ci des armes très efficaces pour nous écraser, lorsqu'ils seront les maîtres.

Il y a plus et mieux à faire. La « liberté de la presse », cette liberté pour laquelle on a fait tant de révolutions idiotes, est, au fond, une expression fort impropre, fort inexacte. Si, par la liberté de la presse, on entend le droit du journaliste, de saper les bases de la société, de la religion, de diffamer les particuliers, de prêcher la révolte contre l'autorité, on peut dire que la liberté de la presse n'existe et ne saurait exister nulle part: partout, on s'est précautionné contre de tels abus, partout il y a un régime légal de la presse, plus ou moins rigoureux, selon les pays, selon les temps et selon la forme des gouvernements.

Ce régime légal défini doit donc exister en France pour remplacer l'état de siège. Nous estimons qu'il doit être à la fois très libéral et très sévère: très libéral en ce qui concerne la création des journaux, la critique des actes du pouvoir et de ses agents, très sévère pour les attaques plus ou moins déguisées contre la société, la morale, la religion et ses ministres.

Qu'avons-nous vu trop souvent? Un journal honnête, modéré, indépendant, lance une nouvelle plus ou moins aventurée, nouvelle de nature à émouvoir l'opinion publique, nouvelle qui déplaît à un ministre, à un préfet, à un chef de parquet ou à quelqu'un de leurs amis. Le journal est poursuivi et condamné. Mais un autre journal publie un feuilleton scandaleux, il préche à ses lecteurs le mépris de la religion et de ses œuvres, diffame et calomnie les prêtres, cotoie même quelquefois l'attaque contre la propriété; il y a fort à parier que s'il y met des formes et s'il sait se montrer assez souple dans ses rapports avec le ministère

ou la préfecture, ce journal continuera bien tranquillement son petit commerce de démoralisation. Il en vivra et en enrichira ses actionnaires. Lequel pourtant de ces deux journaux est le plus dangereux pour l'ordre public?

C'est surtout sous l'Empire que de pareils faits étaient frappants d'un bout à l'autre du pays. Pour en rappeler un seul, on sait quelles persécutions eut à supporter l'Univers et de quelle protection jouit le Siècle pendant toute la durée du règne. Ce ne sont pourtant pas des doctrines de l'Univers que s'inspiraient alors les futurs héros de la Commune.

Dans l'étude de la nouvelle loi, on fera bien d'étudier un peu ce côté de la question. Il faut certes protéger le gouvernement, mais, hélas! les gouvernements passent et passent vite en France; ce qui était légal hier est aujourd'hui séditieux. Il est au contraire des principes qu'on ne saurait ébranler sans porter atteinte à la société dont ils forment les assises fondamentales. Ce sont ces principes qu'il faut surtout sauvegarder dans une loi sur la presse. En les sauvant, les gouvernements se sauvent eux-mêmes.

Nous avons déjà publié le dispositif du projet de loi sur la presse, présenté au nom du gouvernement par M. Dufaure. L'exposé des motifs de ce projet a été distribué hier aux députés. Voici le préambule de ce document:

« Messieurs,

« La loi que nous avons l'honneur de vous proposer n'est pas une loi organique destinée à fixer, d'une manière définitive, les principes applicables en matière de presse: elle a surtout un caractère d'urgence. A plusieurs reprises, et notamment dans la séance du 12 mars dernier, le gouvernement a exprimé la pensée que l'état de siège ne pouvait être levé, dans les départements où il existe, tant que certaines modifications n'auraient pas été apportées aux lois sur la presse. Bien qu'il soit rarement fait usage des pouvoirs que confère l'état de siège aux commandants militaires, personne ne contestera que l'existence seule de ces pouvoirs exceptionnels ait pour effet de modifier le ton général de la presse, d'empêcher les violences envers les personnes de devenir habituelles, et de rendre ainsi moins sensible l'insuffisance de la répression judiciaire à l'égard de certains délits. Si ce régime était brusquement supprimé, sans aucune précaution, il serait à craindre qu'en beaucoup d'endroits la presse périodique ne tombât dans des excès qui auraient infailliblement pour résultat de discréditer, dans l'esprit des hommes les plus libéraux, l'usage légitime de la libre discussion.

C'est surtout à la veille des élections générales et pendant la période que de pareils écarts sont le plus à redouter; les passions surexcitées par la lutte ne manqueraient pas de se répandre en polémiques injurieuses et en débordements de toute nature, que votre sagesse doit prévoir et que votre devoir est de prévenir.

Lorsque les élections auront définitivement organisé le gouvernement que vous avez fondé et que l'apaisement se sera fait dans les esprits, vos successeurs auront la tâche de recueillir toutes les dispositions de nos lois sur la presse, de les soumettre à une révision attentive,

et de jeter les bases d'un régime durable fondé tout à la fois sur la raison et sur l'expérience. Notre rôle est plus modeste: il consiste à pourvoir aux dangers que peut entraîner la disparition de l'état de siège dans la plupart des départements où il a été maintenu. En même temps que nous vous soumettons un projet de loi sur la presse, nous vous proposons de lever l'état de siège partout, sauf dans les départements de la Seine, Seine-et-Oise, du Rhône et des Bouches-du-Rhône, et dans la ville d'Alger. Nous sommes loin de penser que, même en ces lieux, l'état de siège puisse avoir une durée indéfinie; nous vous demandons de décider que, s'il n'est pas maintenu par une loi nouvelle, il cessera de plein droit à partir du 1<sup>er</sup> mai 1876.

### CHRONIQUE

La plupart des journaux modérés ont rendu hommage à la noble loyauté et à la patriotique abnégation que l'extrême droite, inspirée par l'esprit conservateur, a mises dans son vote du 11 novembre. Avec le même sentiment de justice, le Moniteur universel lui rend aussi le même hommage: « Le chef du parti radical a cru devoir, sur la question du scrutin de liste, faire appel au consensus de ceux des gauches et de ceux des bonapartistes, il lui restait, le 11 novembre, à conquiesir une trentaine de voix à l'extrême droite. Pour cela, il a pensé qu'il suffirait de décocher quelques traits aux orléanistes, de parler des coups de fourchette de janvier et de février 1848 et de persifler les libéraux du centre droit. L'extrême droite, nous lui devons ce témoignage, a ri, mais elle n'a pas voté conformément aux vœux de M. Gambetta: elle a repoussé le scrutin de liste, et il se trouve aujourd'hui que cette majorité de droite, dont nous croyions nous-mêmes la reconstitution impossible il y a quelques temps, est bel et bien vivante, et même suffisamment vigoureuse. Voilà, ajoutons-nous, M. Gambetta fort avancé. Il nous reste à dire que l'extrême droite, qui a pu compromettre, dans plusieurs circonstances graves, la situation intérieure, la sauvera le 11 de ce mois par son énergie et sa fermeté. Nous lui rendons ce témoignage public de reconnaissance. »

### Une lettre de don Carlos.

Une dépêche nous a fait connaître hier le sens de la lettre adressée par don Carlos à son cousin don Alphonse. Voici le texte de ce document, dans lequel on retrouvera les sentiments de générosité et de patriotisme qui ont toujours distingué les preux de la maison de Bourbon:

« A mon cousin Alfonso, L'attitude du président de la République des Etats-Unis peut être considérée comme le prélude d'une guerre, si tu ne reconnais pas l'indépendance de Cuba. La Révolution que tu représentes est responsable du degré d'ignominie où l'Espagne est arrivée: sans cette Révolution, cette rébellion parricide ne serait pas née. Moi régnant, jamais elle n'aurait acquis de forces: le droit légitime de celui qui commande est le seul qui puisse réformer sans contrainte, céder sans faiblesse, réprimer sans colère, gouverner sans passion. Mais il s'agit de l'intégrité de la patrie, et tous ses enfants doivent la défendre: quand la patrie est en danger, les partis disparaissent, il ne reste plus que des Espagnols. Si la guerre vient à éclater, je l'offre une trêve pour le temps que durera la lutte contre les Etats-Unis. Mais qu'il soit bien entendu que la guerre étrangère est la seule cause de la trêve que je te propose, et que je maintiens inébranlables mes droits à la couronne, comme je conserve la certitude de la ceindre un jour. Au-delà des mers, je n'ai pas de territoire dominé par mes armes; et je ne puis pas envoyer à Cuba mes loyaux volontaires. Mais je défendrai ces provinces et le littoral cantabrique; j'armerai en course les fils indomptables de ces côtes qui vivent

en tremblant à se rendre à l'ordre de son oncle. Déjà troublée par le mystérieux entretien de la dame étrangère et du baron — entretien dont elle espérait vaguement être l'objet, — elle avait trompé les lenteurs d'une incertitude irritante en faisant, malgré la chaleur, une rapide promenade dans le parc. Elle espérait calmer par le mouvement extérieur l'agitation de son esprit et voulait se remplir les yeux de lumière et de verdure pour n'y plus sentir rayonner le brûlant regard de l'inconnu.

Mécontente de l'empire que ce souverain exerçait sur elle, désireuse de le fuir et comme repentante de ses efforts, elle se débattit toute une heure contre des sensations encore ignorées et contre un espoir trop dangereux. Quand elle rentra, le cabriolet stationnait dans la cour et le domestique se mettait à sa recherche. Comme le cœur lui battait! Un involontaire coup d'œil à la glace eut dû la rassurer. Sa beauté candide s'était colorée d'un adorable rayonnement fait d'espoir et de crainte. Elle se trouva agitée, nerveuse, et sa fierté secrète en souffrit.

— Eh quoi! pensa-t-elle, sans savoir rien de lui!... sans même connaître

son nom!... Un seul regard a-t-il donc une puissance si fatale? Par un effort où l'orgueil et la pudeur l'emportèrent sur l'émotion, elle rendit à ses traits un calme apparent, et, d'un pas digne, elle entra dans le salon. Les persiennes closes n'y laissaient pénétrer qu'une clarté douteuse qui s'éparpillait en raies blanchâtres sur l'antique mobilier. Un grand vase de Sèvres, plein de fleurs coupées, accapara à lui seul, sur son ventre rebondi, le rayon de soleil qu'Odette fit entrer avec elle par la porte large ouverte. Une fumée peu odorante, quoique ce fut celle des plus purs havanes, qui remplissait la vaste pièce, en profita pour s'échapper. Trois petits point lumineux piquaient la demi-obscurité: c'étaient les cigares à demi consumés de ces messieurs.

### LETTRE DE PARIS

Paris, 17 novembre. On peut dire que la dernière session de l'Assemblée de 1871 est terminée et que nous sommes déjà en pleine dissolution. Il y aura peut-être encore quelques incidents plus ou moins orageux, mais il n'y aura plus de discussion sérieuse. On pense que la 3<sup>e</sup> lecture de la loi électorale ne prendra pas plus de deux séances. Les confidents de la présidence et du ministère assurent que le gouvernement est décidé à profiter de l'influence exercée par les derniers votes pour hâter, autant que possible, les élections générales. Nos amis et tous les conservateurs doivent tenir bonne note de cet avis et ne pas perdre un instant pour se tenir en mesure d'engager énergiquement la bataille électorale. Il faut que l'accord pour les candidatures se fasse sur le terrain de la révision.

Les récriminations des vaincus, suivant l'habitude, tombent aujourd'hui sur tout le monde. M. Thiers lui-même n'est pas ménagé. Il paraît que quelques heures encore avant la bataille décisive, l'ex-président faisait dire aux gauches qu'elles eussent confiance, qu'il répondait de la neutralité de M. Dufaure et de l'appui de M. Léon Say. On sait maintenant à quelle double déception il a conduit ses amis.

La gauche radicale se déclare, au dernier moment, résolue à laisser faire « aussi bien en ce qui concerne la loi des maires qu'au sujet de l'état de siège. » Elle ne voudrait même plus, disent ses membres, intervenir dans la discussion, « convaincue qu'il n'en résultera rien de nature à compromettre l'issue finale, qu'elle attend exclusivement, désormais, les élections. » Ainsi, elle se désintéresserait, pour ainsi dire, de toute la besogne parlementaire jusqu'à la fin de la session.

Personnellement, M. Gambetta se montre très-douloureusement affecté des attaques persistantes de M. Naquet. L'entourage de l'ex-dictateur n'est pas loin de dénoncer l'ancien « ami » comme acheté par les impérialistes. Cependant les sceptiques croient toujours à une entente secrète entre ces deux hommes.

L'écho trouvé dans les faubourgs par la dernière réunion de la rue d'Arras a positivement épouvanté les gambettistes et les thiersistes.

A gauche, où l'on ne peut décemment faire obstacle à une dissolution rappro-

Feuilleton du Journal de Roubaix

### VAISSEAUX BRULÉS

PAR CLAIRE DE CHANDENEUX.

VIII (Suite)

— Ainsi, disait-elle, j'aurai la douceur de passer quelques années en compagnie de mon fils, qu'une circonstance providentielle y amène, et la consolation, quand sa carrière l'emmenera loin de moi, de rester dans le nid que j'aurai choisi et aménagé pour mes derniers jours. — Très prudemment raisonné, ma cousine, et je ne puis que me réjouir, pour ma part, du hasard heureux qui me fait inopinément rencontrer dans une femme aimable la bonne parente que j'aurai regretté de ne point connaître.

Ceci dit avec un empressement suffisant pour satisfaire à toutes les convenances, le baron jugea en avoir assez fait, d'autant mieux qu'une voiture s'arrêtait à la grille et qu'il en descendait des visiteurs bien autrement intéressants que Mme Clavel et sa progéniture. La vieille dame, sans comprendre la

secrète attente de M. de Montchenetz, sentit que cet accueil était la limite extrême de son bon-vouloir. Elle avait assez redouté l'hostilité, ou tout au moins la politesse sèche de ce parent retrouvé, pour s'estimer très favorisée de la part qui lui était faite. Son installation à Bréneroy ne rencontrerait donc pas d'obstacles dont une femme de sa trempe ne put triompher.

Un brin de hauteur reparut dans son attitude dès qu'elle eut acquis cette certitude rassurante. Ses jalons posés, et brillamment posés, un éclair de triomphe traversa son regard clair, qui eut une ressemblance de plus en plus frappante avec celui de dame Bernadine-Sophie de Montchenetz, née de Kerjégan. Elle tendit sa main aristocratique au baron impatienté, lui adressa un « au revoir » plein de promesses, et se retourna sur le seuil où il la reconduisait.

— Mon cousin, je vous amènerai Gontrau, qui est fort désireux de vous présenter ses hommages comme au chef de sa maison. Cette flèche, lancée d'une voix persuasive, vint s'éteindre sur la distraction du baron, qui saluait en hâte et poussait doucement au dehors la visiteuse intempêtive.

Il éprouva le soulagement le plus vif en la voyant enfin disparaître, tandis qu'au contraire montait vers lui un murmure de voix nouvelles.

M<sup>re</sup> Desplanches, qui possédait un cabriolet d'aspect honorable, attelé d'un vieux cheval aux pacifiques allures, venait de faire son entrée solennelle à Montchenetz.

Le groom du baron, pour utiliser les leçons de zèle que lui donnait son maître, avait sauté aux naseaux du bon vieux cheval, assez surpris de cette façon de l'arrêter.

Le valet de chambre-jardinier avait quitté sa bêche pour aider à descendre du véhicule les deux voyageurs qu'il contenait. Le notaire d'abord, dont la cravate blanche affectait une pose guillerette tout à fait de circonstance.

Puis un grand jeune homme blond, qui pouvait être assez agréable à voir pour les yeux naïfs portés à confondre l'assurance avec la distinction.

Si les yeux du baron n'étaient point précisément ceux d'un naïf, sans doute étaient-ils ceux d'un homme très prévenu, car, dès qu'ils aperçurent le nouveau débarqué, ils papillotèrent de satisfaction.

— Si elle n'est pas charmée de ce garçon-là, par exemple! pensa-t-il. Et, comme il était plus expéditif que

son oncle.

Déjà troublée par le mystérieux entretien de la dame étrangère et du baron — entretien dont elle espérait vaguement être l'objet, — elle avait trompé les lenteurs d'une incertitude irritante en faisant, malgré la chaleur, une rapide promenade dans le parc.

Elle espérait calmer par le mouvement extérieur l'agitation de son esprit et voulait se remplir les yeux de lumière et de verdure pour n'y plus sentir rayonner le brûlant regard de l'inconnu.

Mécontente de l'empire que ce souverain exerçait sur elle, désireuse de le fuir et comme repentante de ses efforts, elle se débattit toute une heure contre des sensations encore ignorées et contre un espoir trop dangereux.

Quand elle rentra, le cabriolet stationnait dans la cour et le domestique se mettait à sa recherche.

Comme le cœur lui battait! Un involontaire coup d'œil à la glace eut dû la rassurer. Sa beauté candide s'était colorée d'un adorable rayonnement fait d'espoir et de crainte. Elle se trouva agitée, nerveuse, et sa fierté secrète en souffrit.

— Eh quoi! pensa-t-elle, sans savoir rien de lui!... sans même connaître

son nom!... Un seul regard a-t-il donc une puissance si fatale? Par un effort où l'orgueil et la pudeur l'emportèrent sur l'émotion, elle rendit à ses traits un calme apparent, et, d'un pas digne, elle entra dans le salon. Les persiennes closes n'y laissaient pénétrer qu'une clarté douteuse qui s'éparpillait en raies blanchâtres sur l'antique mobilier. Un grand vase de Sèvres, plein de fleurs coupées, accapara à lui seul, sur son ventre rebondi, le rayon de soleil qu'Odette fit entrer avec elle par la porte large ouverte. Une fumée peu odorante, quoique ce fut celle des plus purs havanes, qui remplissait la vaste pièce, en profita pour s'échapper. Trois petits point lumineux piquaient la demi-obscurité: c'étaient les cigares à demi consumés de ces messieurs.

— Ah! diantre! chuchotta le baron à l'aspect de sa nièce, dont il venait d'oublier si complètement de ménager la délicatesse. Fumer... et dans le salon encore!... Tout honnête, d'un revers de main il écarta les persiennes.

(A suivre).